

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES PENNES MIRABEAU**

**SEANCE DU 25 JANVIER 2023**

**N° 5 X23**

L'an deux mille vingt trois et le 25 du mois de janvier à 18 heures.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale des Pennes Mirabeau, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances au CCAS, sous la présidence de Monsieur Michel AMIEL et après convocations régulièrement faites à domicile.

Étaient présents : Mr AMIEL - Mme TCHELEKIAN - Mr VEGA – Mme PASQUALETTO-AMIEL – Mme GIALLO – Mme COCH – Mme MARRAS – Mme PENELET – Mme NELLI

Excusé(s) : Mme NELIAS – Mme MARTIN- Mr MARTIN – Mme FIORILE-REYNAUD – Mme INAUDI – Mr COUPIER

Absent(s) :

Pouvoir(s) : 2

**CONVERSION D'UNE CONCESSION TRENTENAIRE**  
**SISE AU CIMETIERE DES CADENEUX EN CONCESSION PERPETUELLE**  
**Madame Michèle AIT AMMAR**

Madame Michèle AIT AMMAR, domiciliée aux Pennes Mirabeau (Bouches du Rhône) Campagne le Carrier, 1778 Boulevard Marius Brémont, avait acquis à la date du 17 Octobre 1994 une concession trentenaire située au cimetière des CADENEUX Carré 9 rang 2 N°21 pour la somme de 921 Francs.

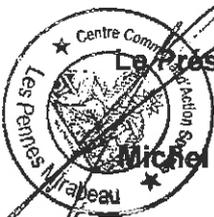
Par lettre en date du 16 Novembre 2022, Madame Michèle AIT AMMAR, demande à la commune la conversion de la concession trentenaire en perpétuelle.

Conformément à l'article L 2223.16 du Code Général des Collectivités Territoriales, les trentenaires sont convertibles en concessions de plus longue durée. Toutefois, il doit être défalqué du prix actuel de la concession perpétuelle une somme égale à la valeur qui représente la concession convertie, compte tenu du temps restant encore à couvrir jusqu'à expiration soit la somme de 13 Euros qui sera remboursée à Madame Michèle AIT AMMAR au titre du CCAS.

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION, après avoir entendu cet exposé

- APPROUVE le remboursement à Madame Michèle AIT AMMAR d'un montant de 13 Euros
- PRECISE que les crédits nécessaires à ce remboursement sont prévus au budget.
- SE PRONONCE comme suit:

**POUR** : 11  
**CONTRE** : 0  
**ABSTENTION** : 0

  
**Le Président**  
**Michel AMIEL**